

(suite) - TONY GOY

Jusque là, toutes les tentatives de la prendre ont échoué. Le 22 B.C.A. lui, y parviendra.

Voici comment l'Historique retrace ce combat victorieux du Bataillon, où Tony Goy de la 3ème Compagnie va succomber le 1er novembre.

Le 31 octobre, à la nuit, le bataillon gagne la première ligne en face de la tranchée de Reuss. Les 1ère et 3ème Compagnies prennent place dans les parallèles de départ; les 2ème et 4ème demeurent en deuxième ligne; la 5ème et les deux compagnies de mitrailleuses occupent la tranchée de Berlin et les boyaux d'accès, quelque peu en arrière.

UNE MER DE BOUE

La préparation d'artillerie a débuté avec le jour. La pluie s'est mise à tomber au cours de la nuit; une pluie dense, qui ne semble pas devoir s'arrêter. Devant les tranchées, le terrain d'attaque se présente comme une vaste mer de boue. A 14 heures, ce 1er novembre 1916, les 1ère et 3ème Compagnies se dressent hors de la tranchée, et d'un élan, abordent les positions allemandes, les enlèvent et les poussent à cinq cents mètres au-delà de leurs objectifs. Le bataillon entier s'organise sur les positions conquises. Il pleut toujours. Ce jour-là, Tony Goy est «tué à l'ennemi». Contre-attaqué le 3 novembre, le 22 ne cédera pas un pouce de terrain, résistant pendant dix jours, sous la pluie, dans l'eau et dans la boue, sans abri, souvent sans ravitaillement, soumis à un

bombardement incessant qui provoque des pertes élevées, (142 tués et 290 blessés).

VICTIME DE L'ARTILLERIE FRANCAISE ?

Le Général Debeney déclara qu'il considérait la prise de la tranchée de Reuss comme un des plus beaux faits d'armes accomplis dans la Somme.

Le J.M.O. donne sur la journée du 1er novembre des informations ouvrant l'hypothèse que Tony Goy aurait pu être victime de l'artillerie française. En effet, l'attaque du 1er novembre est préparée le matin par des tirs d'artillerie. Or les obus français ne tombent pas sur les cibles désignées. Le chef du bataillon en informe l'arrière. L'attaque des compagnies débute à 14h15. Elles réussissent leur mission de prendre la fameuse tranchée Reuss. Certaines poussent plus loin, mais trop isolées, doivent se replier. Le J.M.O. signale par contre ce fait très regrettable: « Une pièce de 75 (donc française) tire court malgré les fusées et tue et blesse plusieurs chasseurs.»

Les pertes de la journée s'élèvent à 29 morts, 110 blessés et 15 disparus. Parmi les morts, Tony Goy.

L'acte de décès de Tony Goy est établi le 16 novembre à 11 heures du matin à Quenauvillers où le Bataillon a été acheminé pour se refaire. Il est établi par le lieutenant Blanc sur la déclaration du caporal Marius Mathelin et du chasseur Félicien Sublet. Il précise « qu'en raison des circonstances de guerre, la constatation de la réalité du décès n'a pu être faite par nos soins». Aucune

indication de l'heure du décès ne figure dans ce PV. Un camarade de Tony, un cuisinier, a écrit qu'il avait été tué «en allant chercher la soupe ... et qu'il n'a pas combattu». Il a donc été tué avant le début de l'attaque, soit avant 14 heures, au moment où les deux artilleries sont en pleine action.

Le corps de Tony a cependant pu être récupéré. Sa tombe portant le numéro 4832 se trouve à la Nécropole de Rancourt (Somme), la plus grande du département qui contient 8.563 corps dont 3.240 en ossuaires.

Le service funèbre de Tony Goy aura lieu à l'église de Saint-Symphorien, le mercredi 22 novembre. «Son frère Joseph est venu», signale Marie Grange, sous-entendant que les deux frères maristes n'avaient pu le faire. Son nom figure sur les trois monuments aux morts locaux, mais non sur ceux de Lamure ou de Larajasse.

TOMBE GRANGE GOY A ST SYM

Les noms de Tony, de Jean-Marie et de Marius figurent au bas de la stèle de la tombe familiale « Famille Grange Goy », au cimetière de Saint-Symphorien, précédés de la mention « A la mémoire de », signifiant qu'ils ne sont pas enterrés ici. Par contre, leurs parents et leurs trois soeurs le sont, de même que Tony Grange et deux de ses garçons, Jean et Etienne.

Nous n'avons pas d'informations sur la guerre des trois autres frères, revenus vivants. Notamment des deux frères maristes, qui ont peut-être tenu un carnet.

MARIAGE DE JEAN-MARIE GOY ET D'ANTOINETTE GRANGE

A sa naissance, Antoinette Grange a été inscrite à Larajasse sous le prénom d'Antoine, « enfant de sexe masculin », ce qui a créé un problème le jour où elle a voulu se marier.

Si l'on s'intéresse aux ascendants de Tony Goy, et plus précisément à sa grand-mère paternelle, Antoinette Grange, on trouve le lien de parenté des Goy avec les Grange des Rameaux, donc avec les deux frères qui ont construit la maison des Rameaux dans les années 1870 : Jean Antoine et François.

Le père de Tony Goy, Etienne (1850-1928) était le fils de Jean-Marie Goy (1815-1899) et d'Antoinette Grange (1826-1899). Antoinette étant la soeur aînée d'une famille de sept enfants, dont les parents, Joseph Grange (1799-1868) et Marie Ferlay (1796-1862), constituent le point de départ de la famille Grange de

Saint-Symphorien.

Antoinette Grange est née au « Plat », près de La Tenou et des Roches, où viendront s'installer plus tard ses parents. Aujourd'hui, ces lieux-dits font partie de La Chapelle-sur-Coise, mais alors ils étaient sur Larajasse. Ainsi, Antoinette a été inscrite à Larajasse. Ses parents s'y étaient également mariés.

La déclaration a été faite par son père Joseph Grange au maire Bruyas et transcrite ensuite sur les registres communaux.

Quand Antoinette veut se marier en 1845, elle doit fournir un acte de naissance. Or elle découvre qu'elle a été

enregistrée «comme appartenant au sexe masculin et sous le prénom d'Antoine». Cette anomalie nous est connue par l'acte de mariage officiel qui y fait explicitement référence. Antoinette et ses parents, -par bonheur, ils sont alors encore en vie- s'en vont trouver un notaire pour lui faire faire « un acte de notoriété » rétablissant la vérité. Ce qui a nécessité une enquête et le recueil de témoignages. L'acte a été rédigé le 23 avril 1845, « duquel il résulte que la future a été désignée dans son acte de naissance comme appartenant au sexe masculin et sous le prénom d'Antoine au lieu d'Antoinette convenable à son sexe ». Il a fallu aussi un jugement du Tribunal civil de Lyon pour homologuer cet acte de notoriété. Ce qui fut fait un mois plus tard, le 23 mai 1845. L'acte de notoriété et le jugement furent ensuite envoyés

suite page 3